

DEMANDE DE REEDITION OU DE DUPLICATA DE DAB, DE PASSEPORT OU D'ASDA (carte verte)

Aucune demande n'est enregistrée par téléphone

Document à retourner à : GDS - Service Identification - bp 2314 - 38033 Grenoble cedex 2

Je soussigné(e) :

N° d'exploitation :

Nom, prénom : N° tél. :

Adresse :

Code postal : Commune :

atteste sur l'honneur que les renseignements fournis ci-dessous sont exacts.

DAB ou PASSEPORT et/ou ASDA perdu pour les animaux ci-dessous :

P/A (1)	N° exploitation de naissance	N° travail	N° identification (N° national 10 chiffres)	Sexe	Type racial	Date de naissance	Code type racial		N° national de la mère
							père	mère	

TARIF de duplicata : forfait de commande : 3.50 euros TTC - par document : 1.20 euro TTC.
Joindre le règlement à toute demande de réédition de document.

DAB, PASSEPORT ou ASDA erroné :

Le DAB, PASSEPORT ou ASDA erroné est **impérativement** retourné avec la présente demande.
Veuillez corriger au crayon le document erroné et **indiquer ci-dessous les renseignements exacts**.

P/A (1)	N° exploitation de naissance	N° travail	N° identification (N° national 10 chiffres)	Sexe	Type racial	Date de naissance	Code type racial		N° national de la mère
							père	mère	

(1) P = PASSEPORT ou DAB - A = ASDA (carte verte). Noter la lettre correspondante au document demandé

Date et signature de l'éleveur

Correction des informations du passeport

Recto du passeport :

Le recto du passeport du bovin est divisé en deux sections principales. La section supérieure, intitulée 'PASSEPORT DU BOVIN', contient des champs pour le numéro de travail (6452), le numéro national (FR 38 0249 6452), le sexe (M), la race (Croise), et la date de naissance (18.01.2006). Elle inclut également un code race (39), le nom de l'éleveur (34 46), la date de naissance de l'éleveur (25.01.06), et le numéro national de l'éleveur (FR 38 0232 0018). Une barre à code à 1D est située en dessous. La section inférieure, intitulée 'ATTESTATION SANITAIRE', est émise par le Directeur Départemental des Services Vétérinaires. Elle certifie que le bovin est officiellement indemne de leucose, de brucellose et de tuberculose. Elle mentionne également la date de la dernière visite vétérinaire (31.01.2006) et la date d'expiration de l'attestation (31.01.2006). Des barres à code à 1D sont présentes à la fin de cette section.

Ces informations sont sous la responsabilité de l'éleveur notifiant. Si vous détectez une erreur vous devez demander la correction.

Les informations peuvent être corrigées dans le respect des règles du cahier des charges de l'identification.

Verso du passeport :

Le verso du passeport du bovin est un 'CERTIFICAT DE FILIATION GENETIQUE ETABLI PAR L'ETAT CIVIL BOVIN (ECB)'. Il est divisé en quatre quadrants. Le quadrant supérieur gauche concerne le veau (NUMINO) avec son numéro de travail (6452 / 6452), son numéro national (FR 38 0249 6452), son code race (39), son sexe (M) et sa date de naissance (18.01.06). Le quadrant supérieur droit concerne le père (SIRENE) avec son numéro de travail (FR 38 0232 0018), son numéro national (FR 19 9700 2086), son code race (34) et sa race (Limousine). Le quadrant inférieur gauche concerne la mère (MONTBELIARDE) avec son numéro de travail (FR 38 0232 0018), son numéro national (FR 19 9700 2086), son code race (46) et sa race (Montbeliarde). Le quadrant inférieur droit concerne le naisseur (NOM, adresse, téléphone). Le document est signé et daté (31.01.06) et porte le numéro de document 054331155.

Les informations de filiation sont certifiées par la chaîne d'état civil bovin (ECB). Toute demande de correction doit être validée par l'état civil.

Vous pouvez recevoir des passeports avec le verso étoilé lorsque la généalogie de votre animal n'a pas été validée.

Pour toute question concernant la généalogie vous devez contacter le Contrôle Laitier.

Une différence dans la gestion des codes race :

Sur le recto du passeport le code race porté pour l'animal est déclaratif, il correspond aux caractéristiques physiques de l'animal. Il s'agit du type racial que vous avez déclaré par notification.

Sur le verso le code race correspond à la race génétique de l'animal, il est calculé en fonction des races des parents et grands parents. Il est sous la responsabilité de l'Etablissement Départemental de l'Elevage.

Cela explique la différence de code racial que vous pouvez observer sur certains de vos passeports.